

Monsieur André Santini  
Maire d'Issy les Moulineaux  
Hôtel de Ville  
62 rue du Général Leclerc  
92130 Issy les Moulineaux

**Objet** : Caractère public des conseils municipaux

Issy les Moulineaux, le 8 mars 2021

Monsieur le Maire,

Depuis quelques temps, les isséens ne peuvent plus assister aux réunions du Conseil municipal en contradiction avec le principe du caractère public de ces séances affirmé par l'article L2121-18 du code général des collectivités locales.

Mais il est vrai que les instructions données par la direction générale des collectivités locales (DGCL) pour le temps de crise sanitaire, ont clairement indiqué que pendant le confinement, et il en est de même pour le couvre-feu, rien ne permet à des personnes de sortir de chez elles pour aller assister à une séance du Conseil municipal ou de tout autre organe délibérant. Cela n'entre dans aucune case de l'attestation dérogatoire.

La publicité des débats peut néanmoins être assurée par des moyens audio-visuels. ACTEVI s'étonne que la municipalité qui s'enorgueillit de l'excellence de ses instruments dans le domaine des nouvelles technologies, ne puisse pas assurer une retransmission des séances, ce que pourtant elle avait mis en place, très brièvement il est vrai, il y a plus de dix ans.

Une retransmission en direct, en audiovisuel, est assurée dans de nombreuses villes. Ainsi en est-il à Paris, Pantin, Antony, Poissy, Louveciennes, Ivry sur Seine, Montreuil... et pour certaines villes depuis longtemps.

Si cependant des empêchements, qu'on ne s'explique pas, ne permettent pas une retransmission des séances du Conseil Municipal d'Issy les Moulineaux, d'autres moyens pourraient utilement pallier ce défaut d'information.

Les comptes rendus des séances du conseil municipal figurant sur le site de la mairie sont peu détaillés. Ils ne donnent aucune idée des débats, ni même, parfois, du contenu de certaines décisions. Il vous est donc demandé que le « verbatim » de ces comptes rendus soit mis à disposition des habitants sur ce site.

.../...

ACTEVI souhaiterait en outre disposer des comptes rendus en « verbatim » des deux dernières séances du Conseil municipal auxquelles les isséens ont été empêchés d'assister.

Vous remerciant d'examiner favorablement cette demande, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations isséennes.

La Présidente

Clotilde Norguet